

À une séance régulière du Conseil de Bristol tenue à l'Hôtel de ville le 3 juillet 2018 à 20 heures, étant présents le maire Brent Orr, et les Conseillers, Phillip Holmes Archie Greer, Colette O'Malley, Greg Graham, Brian Drummond et Debbie Kilgour.

**(18-07-70)** Il est proposé par la Conseillère Kilgour que les minutes de la réunion du 4 juin soient adoptées tel que présenté. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

**(18-07-71)** Il est proposé par la Conseillère O'Malley d'adopter l'agenda avec les ajouts. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

**(18-07-72)** Il est proposé par le Conseiller Holmes d'adopter le règlement # 315 concernant les feux extérieurs et les fausses alarmes. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

**(18-07-73)** Dérogation mineure

ATTENDU QUE la propriété est située sur un coin et est considérée comme ayant deux cours avant ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage no 312 limite la hauteur d'une clôture à 1,2 m en cour avant ;

ATTENDU QUE l'octroi de la dérogation mineure n'affecterait pas le triangle de visibilité ;

ATTENDU QUE la hauteur proposée de 2 m pour la construction de la clôture s'intégrerait bien au bâtiment et améliorerait l'esthétique de la propriété ;

ATTENDU QUE la jouissance et les droits de propriété des voisins ne seraient pas affectés ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par le Conseiller Holmes d'autoriser la demande de dérogation mineure présentée pour le 40 chemin River, afin d'augmenter la limite de hauteur de la clôture à 2m. Adoptée sur division. Le maire s'abstient de voter et les Conseillers Greer et Graham enregistrent leur dissidence.

**(18-07-74)** Demande PPCMOI

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'un projet particulier visant l'installation d'abris sommaires pour un projet d'hébergement et d'agro-tourisme situé au 19 Chemin Ninth Line (lot Pt-12-B, Rg.8) ;

- CONSIDÉRANT que le projet vise à autoriser la construction d'abris sommaires d'une superficie de 30 m<sup>2</sup> en bordure de la rivière Quyon pour un projet d'agro-tourisme avec accommodations et auto-cueillette pour fruits et légumes ;
- CONSIDÉRANT que la Municipalité dispose d'un Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ;
- CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet admissible en vertu du Règlement numéro #305 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ;
- CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation du projet a fait l'objet d'une étude par le comité consultatif d'urbanisme de Bristol lors de sa réunion du 29 mai 2018, et ce, en fonction des critères d'évaluation applicables du Règlement numéro #305 ;
- CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en rapport avec la demande d'autorisation de ce projet :
- CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation vise à consolider les activités agricoles et que le projet n'est pas susceptible de constituer une source de nuisance pour le voisinage environnant et ce, conformément aux objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;
- QUE le Conseil adopte le premier projet de résolution comme suit :
- QUE le Conseil accepte le projet de PPCMOI pour la construction d'abris sommaires aux fins de permettre un usage complémentaire à l'agriculture; d'hébergement, d'agro-tourisme et d'auto-cueillette pour la propriété du 19 Ninth Line situé dans la zone AG-108 :
- Construction de 2 à 4 abris sommaires d'une superficie de 30m<sup>2</sup> ;
  - Permettre un usage de classe C2 pour de l'agro-tourisme ;
  - Permettre un usage de classe C1 pour l'hébergement à des fins de location ayant au maximum 5 chambres à coucher.
- QU' un avis public annonçant la consultation publique soit publié conformément à la loi. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (18-07-75)** Il est proposé par le Conseiller Graham d'accepter la soumission de Nugent Construction Inc. pour les améliorations du chemin Aylmer Phase 7, au montant de 264 193.58 \$, taxes incluses. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

- (18-07-76)** Il est proposé par la Conseillère O'Malley d'accepter la décision du service d'incendie en termes d'un nouveau fournisseur pour le système de pagettes pour les pompiers volontaires de Bristol. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (18-07-77)** Il est proposé par le Conseiller Holmes de procéder avec les plans d'architecte pour la bibliothèque. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (18-07-78)** Il est proposé par le Conseiller Holmes de désigner la directrice générale, Christina Peck, comme signataire autorisé pour l'entente des rénovations de la bibliothèque. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (18-07-79)** Il est proposé par le Conseiller Greer de procéder à la livraison et à l'installation du matériel pour le nouveau bureau selon les plans soumis par Pontiac Printshop au montant de 15 643 \$, taxes en sus. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

Je, Christina Peck, directrice générale de la Municipalité de Bristol, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessous.

---

Christina Peck, Directrice Générale

- (18-07-80)** Il est proposé par le Conseiller Drummond que les factures totalisant 154 052.60 \$ soient payées pour le mois de juin. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (18-07-81)** Il est proposé par le Conseiller Graham d'accepter les états financiers pour le mois de mai. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (18-07-82)** Il est proposé par le Conseiller Holmes d'aller à huis clos à 21h19. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (18-07-83)** Il est proposé par le Conseiller Holmes de fermer à huis clos à 21h22. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (18-07-84)** Il est proposé par le Conseiller Homes de lever la séance. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

---

Maire, Brent Orr

---

Directrice générale, Christina Peck